

28 4°) Offre de vente présentée par Maître HASSEN, Avoué, concernant un terrain de 345 m² situé à Saint-Denis dans le prolongement de la ruelle Millus, appartenant à Madame Emila HOARAU - Prix proposé: 2.250.000 Frs CFA.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je crois devoir vous rappeler que cette question a déjà été soumise au Conseil dans ses séances des 24 Août et 24 Septembre 1965 et le principe de l'acquisition de ce terrain avait été adopté sous réserve de la visite du terrain par la Commission municipale compétente.

Cette Commission s'est rendue sur les lieux le 15 Octobre 1965 et a constaté que ce terrain qui porte le n° 28 de la rue Fénelon, se trouve dans le prolongement de la ruelle Millus. Il a une largeur de 10 mètres et sa superficie totale est de 345 m². Une maison en bois assez vétuste y est construite. Elle est louée 15.000 Frs par mois.

Mme Emila HOARAU demande 2.250.000 Frs pour son terrain, soit 6.250 Frs le m².

Etant donné sa situation, ce terrain présente un intérêt certain pour la Commune qui pourrait ainsi relier la ruelle Millus à la rue Fénelon, ce qui permettrait d'obtenir aussi une voie de dégagement fort intéressante pour les voitures qui viennent à la Caisse Générale de Sécurité Sociale. Cet établissement pourrait aussi construire un second parking à l'arrière de son immeuble ce qui, par voie de conséquence, permettrait de décongestionner les rues avoisinantes.

En conclusion, la Commission a émis un avis très favorable quant à l'acquisition de ce terrain.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet, sous réserve que la somme puisse être inscrite au budget primitif.

Je mets la question aux voix.

Le MAIRE. - En ce qui concerne le terrain Emila HOARAU, la Commission qui s'est rendue sur les lieux serait favorable car cela permettrait le prolongement de la ruelle Millus à la rue Fénelon et permettrait également à la Sécurité Sociale d'avoir un parking supplémentaire. Toutefois, je vous demande de prendre un vote de principe car nous ne pourrions pas supporter cette dépense sur le prochain budget. Un vote de principe nous permettrait de faire certaines études.

Clémentine
H. Neuis le 7 Février 1967
Le Secrétaire Général
Monsieur L. Clémentine

M. GIGANT. - Ce serait pour nous une voie de dégagement car le nombre de voitures qui se rendent à la Sécurité Sociale est effrayant et bien souvent il y a des embouteillages.

LE MAIRE. - Notre collègue CADET tout en étant favorable à la décision de la commission souhaiterait tout de même une diminution de prix qui, en principe, serait acceptée.

Je mets le rapport aux voix.

A l'unanimité, le Conseil adopte le principe de l'acquisition du terrain Emila HOARAU.

M. GIGANT. - Ce serait pour nous une voie de dégagement car le nombre de voitures qui se rendent à la Sécurité Sociale est effrayant et bien souvent il y a des embouteillages.

LE MAIRE. - Notre collègue CADET tout en étant favorable à la décision de la commission souhaiterait tout de même une diminution de prix qui, en principe, serait acceptée.

Je mets le rapport aux voix.

A l'unanimité, le Conseil adopte le principe de l'acquisition du terrain Emila HOARAU.